Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

# La lettre de La Michodière

N°08-2024 – 7 mars 2024

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant

EDITO

## BONNET JAUNE OU BLANC BONNET

Avec le gel des salaires, tout le monde sort son bonnet. Le sort des agriculteurs n'est pas décorrélé de celui des salariés de la sécurité sociale : salaires grippés et pression forte sur les productions de base pour lutter contre l'inflation trop forte.

Tout est fait pour ne pas augmenter les rémunérations alors que les profits des groupes pétroliers, des fournisseurs d'énergie et des grandes distributions ne cessent de prospérer. Au nom du plein emploi ? De la baisse des déficits ?

L'économie est moribonde avec une croissance très faible qui ne se relance ni par l'offre et ni par la demande au point que le ministre de l'Économie exige 1 milliard d'économie supplémentaire.

Les déficits ne se règlent pas seulement par la baisse des dépenses, mais encore et surtout par la hausse des recettes : les salaires contribuent à la stimulation de la croissance et aussi au financement de la sécurité sociale notamment.

Alors, ce n'est pas la peine de brandir la menace extérieure ou l'uniforme à l'école pour masquer la réalité.

Aujourd'hui, 3 niveaux sur 9 de la Classification E&C sont sous le SMIC est les 2/3 des cadres ont un salaire inférieur au plafond de la sécurité sociale.

Si nous allons chercher le pouvoir d'achat par une bonne négociation « Classifs », la problématique du salaire et de l'augmentation de la valeur du point reste au cœur de nos revendications et notre combat aux côtés des salariés.

**Rejoignez-nous et ensemble soyons plus forts.**

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*

## SOMMAIRE

**Page 1 : Edito du SG**
Bonnet jaune ou blanc bonnet
**Page 2 : Inspecteurs du recouvrement**
Actions du SNFOCOS
**Communiqué FO Cadres sur les inégalités professionnelles** au sein de l'encadrement
**Page 3 : Praticiens Conseils du SNFOCOS**
MSAP : ce qu'aurait dû rajouter la CFDT
**Pages 4 à 6 : Pharmaciens Conseils**
Courrier du SNFOCOS au DG de la CNAM
**Page 6 : Agents de Direction du SNFOCOS**
Parcours professionnel – Nomination des Agents de Direction
**Page 7 : Droit de grève : des attaques décomplexées**
Article Info Militante FO du 4 mars 2024
**Agenda**

# INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

## ACTIONS DU SNFOCOS

Le mouvement des Inspecteurs du Recouvrement (IR) est né il y a 18 mois maintenant.

En effet, dans la lettre de la Michodière du 8 septembre 2022, les membres de la Commission Permanente Professionnelle (CPP) des ACERC faisaient un état des lieux des missions ainsi que des conditions de travail et de rémunération de ce Corps de métier en demandant en urgence un rendez-vous avec le Directeur de l'Urssaf Caisse Nationale.

Depuis cette date, diverses actions ont été menées telles que les grèves du 8 mars 2023 devant le siège de chaque Urssaf ou encore des manifestations à Bercy ou devant le Ministère de la Santé le 21 juin 2023.

Si chaque Ministère considère l'action des inspecteurs comme légitime, les réponses apportées par les autorités nationales sont bien trop imparfaites : du saupoudrage tout au plus, voire de la poudre de perlimpinpin comme dirait notre Président.

Localement, certains IR ont suspendu tout ou partie des missions basées sur le volontariat au nombre desquelles le tutorat et le monitorat des inspecteurs. Cependant, certaines URSSAF considèrent que, dès lors que les activités de tutorat et/ou de monitorat sont intégrées dans le référentiel des emplois des IR elles revêtent un caractère obligatoire pour les salariés qui peuvent être désignés même s'ils ne sont pas volontaires.

C'est dans ce cadre que le SNFOCOS et FO ont saisi l'Ucanss d'une demande d'interprétation en date du 8 janvier 2024.

Dans le prolongement de la réponse de la Directrice de l'Ucanss reçue le 23 janvier, le SNFOCOS et FO ont conjointement saisi la CPNI par un courrier du 6 février 2024 reçu le 14 février 2024.

Cette Commission doit se réunir le 12 avril prochain.

Dans l'intervalle, les membres de la CPP des ACERC réfléchissent déjà à de nouvelles actions pour mener à bien la demande de revalorisation de la rémunération des inspecteurs.

*Serge Philippe, Secrétaire de la CPP ACERC*

---

# 8 MARS 2024

## COMMUNIQUÉ FO-CADRES - ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DE L'ENCADREMENT : IL Y A URGENCE !

Retrouvez le communiqué FO-Cadres relatif aux inégalités professionnelles au sein de l'encadrement diffusé à l'occasion de la journée du 8 mars 2024, journée internationale des droits des femmes

# PRATICIENS CONSEILS (PC) DU SNFOCOS

## MSAP : CE QU'AURAIT DÛ RAJOUTER LA CFDT

Nous avons lu avec attention le courriel du SNPDOS CFDT dont la demande est de ne pas exposer les médecins conseils UTAA dans le cadre de la MSAP.

Nous partageons l'approche mais considérons qu'elle ne va pas assez loin en ne se prononçant pas **sur la pertinence de l'action**.

La finalité est moins de renvoyer sur les médecins conseil du contentieux qui ont déjà une charge importante ce suivi de la MSAP que de remettre en cause une action qui n'a rien à voir avec de la maitrise médicalisée et **infantilise et médecins conseils et médecins traitants**.

**E**t sur laquelle le directeur général attend des résultats !

Au SNFOCOS nous défendons l'indépendance technique des médecins conseils : nous soutenons les collègues qui jugent les arrêts en leur âme et conscience, avec éthique et qui ne positionnent pas un refus pour absence de formulaire sur une pathologie justifiant un arrêt de travail.

Au SNFOCOS nous avons le sens du ridicule : nous soutenons les collègues qui n'exigent pas de formulaire détaillé pour un syndrome grippal dont l'arrêt est de moins de 5 jours

Au SNFOCOS nous considérons que si l'assurance Maladie avait voulu, après les entretiens d'alerte, générer plus d'animosité de la part des libéraux, elle ne s'y serait pas prise autrement !

Au SNFOCOS nous nous opposons à la dérive que nous observons actuellement et qui a pour finalité de culpabiliser les libéraux sur des données purement statistiques en jetant la suspicion sur leur pratique.

Nous ne nions pas que certains comportements sont à contrôler et sanctionner : c'est ce que font **avec talent** nos collègues du contentieux avec leurs analyses d'activité.

Mais ici les profils suivis ne sont pas tous des prescripteurs avec fort volume de prescriptions mais avec un ratio IJ/patientèle élevé : c'est là que le bât blesse également.

La preuve : pour certains nous recevons 2 à 3 arrêts par jour …Pour d'autres plus, nous en convenons.

Alors oui ce fil à la patte durant trois mois ou 4, voire 6 si affinités, use le médecin conseil UTAA **et** le médecin sous MSAP.

A titre personnel j'ai traité aujourd'hui 10 arrêts de travail sous MSAP dont :

- Un syndrome grippal : un syndrome grippal où le médecin a eu l'obligeance de me préciser fièvre frissons
- Une grossesse de 30 SA qui travaillait en collectivité avec port de charges,
- Une hystérectomie de moins de 1 mois !

Et dix fois j'ai ouvert Diadème pour lire le formulaire et dix fois j'ai rempli Matis … pour un avis ....

Encore trois mois à tenir, je ne sais pas si cela est réellement tenable … **et pour moi, et pour le libéral.**

# PHARMACIENS CONSEILS

## COURRIER DU SNFOCOS AU DG DE LA CNAM

SNFOCOS | Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

**CNAM**
Monsieur Thomas FATÔME
Directeur Général
50 avenue du Pr André Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Paris le 26 février 2024

Objet : recrutement de pharmaciens conseil
Nos réf : MJ/BG – 18-2024

Monsieur le Directeur Général,

Au Snfocos plus que jamais nous déplorons le manque d'attractivité et de fidélisation auprès des Praticiens Conseils et plus particulièrement des Médecins Conseils.

La seule réponse valable doit se trouver dans la négociation à venir de la future classification qui doit ramener des vocations et maintenir les personnels en place.

Cela passe par une revalorisation massive de tous les coefficients et dans le temps long garantir la durabilité et la soutenabilité de la nouvelle classification PC.

Dans l'attente nous observons qu'au lieu de trouver des solutions au sein du corps des PC, notamment par l'extension, la Cnam choisit des recrutements exclusivement sur les ISM.

Cela pose des problèmes de glissement de tâches qui vont largement nous occuper voire nous opposer dans les mois à venir.

Sans dévaloriser ou opposer les métiers, nous défendons tous les personnels en place et particulièrement les Pharmaciens Conseils. Nous aspirons à la sauvegarde de cette entité médicale de Pharmacien Conseil qui a du sens et qui saura travailler en bonne intelligence avec tous, tellement leur domaine est spécifique.

Or que constatons-nous ?

Le recrutement de Pharmaciens Conseils est en cours ou en passe de se terminer.

Siège Social : 2, Rue de la Michodière 75002 PARIS - Tél. 01 47 42 31 23
Email :snfocos@snfocos.fr - Site Internet : www.snfocos.org

Pour autant le nombre de postes ouverts de Pharmaciens Conseils est, selon nos informations, limité à trente ce qui nous paraît très insuffisant voire injurieux pour cette profession.

A cela plusieurs raisons :

- déjà le nombre de candidats proche de 200 : il y a beaucoup plus de candidats que de postes, cela traduit un recrutement potentiellement valorisant pour l'assurance maladie et nous savons que beaucoup de candidatures étaient des candidatures de qualité
- le nombre de postes qui a diminué en 10 ans . Pour pallier ce manque nous souhaitons l'embauche de pharmaciens conseils sur la base minimale de 5 ou 6 postes selon la taille des régions
- or nous observons des disparités inquiétantes sur les postes ouverts selon les régions allant de 12 sur certaines régions à 2/3 sur d'autres, sans que cela soit en lien avec l'effectif actuel de pharmaciens conseils dans ces régions.

La formation des pharmaciens axée sur la pharmacie clinique et la biologie, leur connaissance experte du médicament les rend légitimes dans de nombreux domaines

Cela se traduit concrètement sur le terrain :

- les pharmaciens conseils peuvent dans certains départements réaliser jusqu'à un tiers des échanges confraternels
- leur positionnement les place en première ligne pour l'accompagnement des officines et le développement des protocoles de coopération
- par leur connaissance experte des médicaments ils sont des éléments clés de la gestion du risque et du renforcement du rôle du pharmacien de ville dans le parcours de soins
- des nouvelles missions se sont développées et sont confiées aux pharmaciens conseils comme la PHMEV, les CAQES, le contrôles des molécules onéreuses à l'hôpital.

Les Pharmaciens Conseils sont au cœur de nombreux programmes de contrôle mis en place par l'assurance maladie, concernant les traitements substitutifs aux opiacés (buprénorphine, méthadone notamment), les officines, les établissements, les fournisseurs de DM, les laboratoires d'analyses médicales.

Contrôles qui pourraient être plus nombreux si le nombre de Pharmaciens Conseils augmentait. On voit aujourd'hui que certains contrôles de laboratoires ne sont pas effectués prioritairement faute de Pharmaciens conseils

Mais aussi de gestion du risque :

- dans l'exercice coordonné sur le renforcement du rôle du pharmacien comme acteur de proximité et valoriser ce rôle au sein des CPTS

- sur le mésusage des médicaments tel que souligné dans le rapport charges et produits (nouveaux médicaments, surprescriptions-inhibiteurs pompes à protons, antibiotiques)

- en développant les bonnes pratiques et le respect des indications, notamment pour les médicaments onéreux et sur les prescriptions en dispositifs médicaux dont l'évolution des dépenses en ambulatoire est une des préoccupations du PLFSS 2024.

Nous insistons particulièrement sur le fait que l'estimation de ces besoins doit prendre en compte les missions nécessaires à l'assurance maladie pour assurer les économies attendues.

Nous estimons pour notre part, compte tenu des besoins du siège (CNAM) et des régions, que le nombre de recrutements doit être au minimum de 60.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à toute ma considération.

**Bruno GASPARINI**

**Secrétaire Général SNFOCOS**

---

# AGENTS DE DIRECTION DU SNFOCOS

## PARCOURS PROFESSIONNEL – NOMINATION DES AGENTS DE DIRECTION

La CPP des Agents de Direction du SNFOCOS a fait paraître la semaine dernière une LM Spéciale dédiée à la nouvelle évolution de doctrine applicable à compter de mars 2025, relative au parcours professionnel et à la nomination des Agents de Direction.

Le SNFOCOS revendique la mise en place d'une concertation préalable et systématique sur :

- Tout projet d'évolution de doctrine proposé par le Comité des carrières en matière de parcours professionnels et nomination des Agents de Direction
- L'évolution de la liste des formations continues éligibles dans le cadre de l'examen des candidatures par le Comité des carrières et la Commission de la Liste d'aptitude.

Vous retrouverez l'intégralité de cet article sous ce lien.

# DROIT DE GRÈVE : DES ATTAQUES DÉCOMPLEXÉES

## ARTICLE INFO MILITANTE FO DU 4 MARS 2024

Haro sur le droit de grève. Membres du gouvernement et parlementaires notamment multiplient les déclarations, sur fond de vacances scolaires, de grèves à la SNCF (entre autres pour les carrières et les salaires) et alors que se tiendront l'été prochain en France les Jeux olympiques. Les Français savent que la grève est un droit, mais aussi que travailler est un devoir, a déclaré le 14 février le Premier ministre. Le lendemain, Gabriel Attal engageait le Parlement à se saisir du sujet du droit de grève. La ministre du Travail, Catherine Vautrin, se disant très attachée à la continuité du service public, estimait quant à elle, usant d'une formule médiatique connue, qu'il n'est pas acceptable de prendre en otages les Français pendant les vacances.

**Le rappel, ferme, de FO**

D'autres ministres ont fait des déclarations du même genre. Ainsi Marie Lebec (Relations avec le Parlement), estimant qu'on peut s'interroger sur le recours au droit de grève quand on a une mission de service public. Pour elle, il faut sanctuariser des périodes sans préavis de grève. Alors qu'une proposition de loi visant à interdire soixante jours par an toute grève dans les transports a été déposée au Sénat et pourrait être examinée en avril, le sujet du droit de grève, indiquait encore la ministre, pourrait venir à l'Assemblée, ou faire l'objet d'un accord avec les syndicats. Face à la volonté d'encadrer le droit de grève et/ou de durcir la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs, FO rappelle que le droit de grève constitue pour les salariés un droit fondamental garanti par la Constitution (…). Elle enjoint de nouveau les pouvoirs publics et les employeurs à cesser de remettre en cause le droit de grève, et s'opposera chaque fois qu'il y aura à une atteinte au droit de grève.

---

SNFOCOS
Syndicat National Force Ouvrière des Cadres des Organismes Sociaux

## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur https://snfocos.org/adherer/

---

## AGENDA

**7 mars 2024 :**
RPN Transfert des centres de Santé aux UGECAM

**8 mars 2024 :**
INC UCANSS

**15 mars 2024 :**
INC AT-MP

***3 avril 2024 : Commission Exécutive du SNFOCOS***

## NOS PARTENAIRES

OCIRP protéger. agir. soutenir

AÉSIO MUTUELLE

malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

KLÉSIA Assureur d'intérêt général

AG2R LA MONDIALE

**SUIVEZ-NOS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

**NOS PHOTOS SONT SUR FLICKR**

CAPSSA